



Numéro de l'acte	2022-60-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

### QUESTION N° 2022-60

**FINANCES :** Instauration d'une provision au budget principal de la Ville pour créances douteuses et contentieuses

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Joël DUQUENOY  
Conseiller Délégué aux finances

Le retard de paiement des recettes de la ville constitue un indicateur de dépréciation d'une créance. C'est pourquoi il a été considéré que les pièces en reste à recouvrer depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15 %.

Il est donc nécessaire de constituer une provision pour créances douteuses et contentieuses de 10 070.60 € au vue des restes à recouvrer des années 2019 et exercice antérieurs non soldées à ce jour.

Le principe de prudence doit conduire à la constitution d'une provision, qui est réajustée chaque année, afin de ne pas faire peser sur un seul exercice le poids de cette charge.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** l'instauration de cette provision pour «créances douteuses et contentieuses » de 10 070.60 € ;

**ARTICLE 2 : IMPUTE** la dépense au budget primitif de la Ville de 2022, chapitre 68

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 13 avril 2022  
Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

**Affiché le 15 avril 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT**

**Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.**